



Communiqué de presse
Paris, le 15 décembre 2017

Includ : lauréate de la 7^e édition du concours « Créatrices d'avenir »

La préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, partenaire du concours « Créatrices d'Avenir », organisé par le réseau Initiative Île-de-France, a participé ce jeudi 14 décembre à la Maison des Métallos à Paris à la remise des prix de la 7^e édition du concours.

Le soutien à ce concours régional marque l'engagement de l'État en faveur de la création d'entreprise par les femmes. Le soutien à l'entrepreneuriat des femmes constitue une politique publique coordonnée par les services de l'État en région, notamment la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE), en partenariat avec la Caisse des dépôts.

Près de 300 personnes ont fait le déplacement pour assister à cette cérémonie de remise des prix.

Le concours « Créatrices d'Avenir » : un tremplin pour l'entrepreneuriat au féminin

Créatrices d'Avenir a récompensé ce soir la Créatrice d'Avenir 2017, et 5 autres créatrices d'entreprise remarquables d'Île-de-France.

À la clé, pour les lauréates du plus grand concours régional dédié à l'entrepreneuriat féminin : un trophée « Créatrices d'Avenir », des dotations financières (60 000 € au global), et des prestations d'accompagnement délivrées par les partenaires privés du concours.

« Cette initiative a pour objectif de promouvoir la capacité à entreprendre des femmes, de renforcer l'accompagnement des femmes entrepreneures et la professionnalisation de leur projet, d'intégrer les femmes entrepreneures aux réseaux économiques et institutionnels et de les informer sur les aides mobilisables. Je félicite l'ensemble des créatrices d'entreprise qui montrent le dynamisme de l'entrepreneuriat féminin en Île-de-France : ce mouvement doit se renforcer, l'État y contribuera pleinement » rappelle Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris. Il permet également de renforcer les dynamiques inter-réseaux de promotion et d'accompagnement à l'entrepreneuriat féminin.

Des créatrices lauréates sur 6 thématiques

La « Créatrice d'avenir » 2017 est la société Includ. Créée en 2016 par Marlène Varnerin et Brigitte Gros, la société propose de rendre accessible la lecture à des enfants et adultes malentendants, notamment à travers des livres illustrés, une application et des animations autour de la lecture, sans pour autant exclure les lecteurs non sourds.

Les six entreprises lauréates ont été élues sur les thèmes suivants :

- **Au cœur de la mie** pour l'audace ;
- **Incloud** pour l'entreprise responsable ;
- **Cuir textile création** sur le domaine du savoir-faire;
- **Mam'ayoka** comme entreprise de quartier ;
- **Galanck** sur le thème de l'innovation ;
- **123 tremplin** en tant que « Prix du public ».

Les inégalités femmes-hommes dans la création d'entreprise

Le domaine de la création d'entreprise demeure encore inégalitaire :

- les femmes sont minoritaires parmi les créateurs d'entreprise avec 28 % au niveau national et 26 % en Île-de-France ;
- en France, la proportion de créatrices est restée stable entre 2010 et 2014 tous secteurs et âges confondus (avec un renforcement dans les secteurs dits féminins et parmi les jeunes créateurs) ;
- les femmes ne représentent que 10 % des entrepreneurs dans le secteur de l'innovation ;
- en Île-de-France, la proportion de créatrices est inférieure à la proportion nationale et a légèrement régressé entre 2010 et 2014, mais est plus diversifiée en termes de secteurs.

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France
01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)